

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 2024-07-112-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU BÂTIMENT ET FRONTON DE L'ESPACE SPORTIF VINCENT MABILLET

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 30
Contre : 2
 Mme Dacharry et M.
 Lataillade

L'an deux mille vingt quatre, le deux juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRESENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. PERRET	procuration	à	M. MABILLET
Mme MOUNIER	procuration	à	Mme PICAT
M. DOMET	procuration	à	M. SAUBIETTE
Mme NOGARO	procuration	à	Mme SAINT-AUBIN
Mme BAULON	procuration	à	Mme TROISVALLETS
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme LE GALL

ABSENTS EXCUSÉS

M. GARANS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
 le 3 juillet 2024
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

03/07/2024

La consultation pour l'ensemble des lots du marché n°22TX19 « Travaux de construction des bâtiments de l'espace sportif Vincent MABILLET » a été lancée le 17 octobre 2022. Le lot 11 « Chauffage ventilation plomberie sanitaire » a dans un premier temps été déclaré sans suite pour modification des besoins de l'acheteur et une nouvelle consultation a été lancée le 9 mai 2023, n°23TX13.

Les 15 lots de ces deux marchés de travaux sont à ce jour attribués et les entreprises suivantes ont été retenues pour l'exécution des travaux :



Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant HT
01	VRD	COLAS	394 642,95 €
02	Espaces verts	GUICHARD	95 118,95 €
03	Gros œuvre	LALANNE	945 000,00 €
04	Charpente	DL AQUITAINE	95 002,00 €
05	Couverture Étanchéité	SCET	143 696,37 €
06	Menuiseries extérieures	LABASTERE	175 978,00 €
07	Menuiseries intérieures	ETCHEPARE	159 950,34 €
08	Serrurerie	C2B	130 000,00 €
09	Plâtrerie Isolation	GOYTI	160 274,14 €
10	Électricité	ETCHART ENERGIE	111 670,49 €
11	Chauffage ventilation- plomberie et chauffage	Marché non attribué et relancé	-
12	Carrelage	CMB	109 341,20 €
13	Sols Souples	LORENZI	49 952,80 €
14	Peinture Nettoyage	LORENZI	99 930,00 €
15	Ascenseur	ORONA	24 800,00 €
Marché	Désignation	Attributaire	Montant HT
23TX 13 lot unique	Chauffage ventilation plomberie sanitaire	SARRAT	325 534,77€

Le montant initial du marché 22TX19 est de à 2 695 357,24€ HT soit 3 234 428,69 € TTC.
Le montant du marché 23TX13 (ex lot11) est de 325 534,77€ HT soit 390 641,72 € TTC.

Lot 1 - VRD – Avenant n°2

L'objet de cet avenant porte sur différentes modifications nécessaires pour la bonne exécution des ouvrages. Les prix sont exprimés HT.

■ Fourniture et pose d'un totem à feux pour la borne escamotable : + 3 497, 76 €

La borne prévue au marché n'était pas raccordée à un feu tricolore. Elle régule l'accès au parking réservé aux services et associations ainsi qu'aux Personnes à Mobilité Réduite. Suite à différents sinistres avec des bornes escamotables situées à d'autres endroits, la Ville de Tarnos a demandé d'intégrer un totem à feux pour mieux gérer la sécurité des véhicules.

■ Signalisation complémentaire, création d'une bande de guidage : + 307,80 €

La notice de sécurité prévoit une bande de guidage entre la place de stationnement PMR et l'accès principal du bâtiment pour le parking réservé. Cette bande n'avait pas été intégrée dans les pièces écrites et elle n'avait pas été chiffrée au marché.

■ Fourniture et pose de bordures T2 supplémentaires : + 847,60 €

S'agissant de l'accès principal des véhicules situé sur la placette, et afin de garder une uniformité sur l'ensemble de la voirie, il a été estimé nécessaire de prévoir la fourniture et pose de nouvelles bordures pour qu'elles soient en cohérence avec le reste du projet.



■ **Augmentation de l'épaisseur de la dalle en béton micro-désactivé : + 1 891,50 €**

La rampe d'accès à la cancha du fronton est prévue avec une portance de 50 Mégapascal. Cependant la finition en béton micro-désactivé risque de fissurer lors du passage de poids lourds (entretien du stade, manifestations...). Afin d'assurer une finition qualitative, il est proposé de modifier l'épaisseur de la dalle de 13 à 21cm.

■ **Suppression de la réfection des enrobés autour du terrain synthétique : - 2 918,40 €**

Le marché prévoyait la réfection des enrobés autour du terrain en limite du chantier. Les enrobés ayant bien tenu le passage du chantier, cette prestation n'est donc plus nécessaire.

Cet avenant entraîne une modification globale du coût initial du marché 22TX19 de + 3 626,26 € HT, soit 4 351,51 € TTC et une augmentation globale de + 0,13 % du montant initial du lot 1.

Aujourd'hui, il convient d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant relatif aux modifications ci-dessus désignées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L.2122-21-1

Vu l'article 2194-1-8° du Code de la Commande Publique relatif à l'autorisation de modifications de faibles montants ;

Considérant le résultat de la consultation et les marchés signés ;

Considérant que le montant des travaux du marché initial liés à la construction des bâtiments de l'espace sportif Mabillet 22TX19 s'élève à 2 695 357,24€ HTE ;

Considérant les avenants précédemment validés en Conseil Municipal ;

Considérant les prestations supplémentaires nécessaires et imprévues ainsi que les ajustements intervenus en cours d'exécution ;

Considérant la nécessité de régulariser les montants du marché par avenant,

DÉLIBÈRE

APPROUVE le nouveau montant du lot n°01 à 399 956,71 € HT, et l'ajustement du montant global du marché initial à 2 706 864,74 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 du lot 1 du marché n°22TX19 de Travaux de construction des bâtiments de l'espace sportif Vincent MABILLET,

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 040-214003121-20240703-2024_07_112-DE



DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr